

COMMUNE DE GRENDELBRUCH

**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**26 février 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° - Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2017
- 2° - ONF : prévisions de coupes et travaux 2018
- 3° - FIRCAS : convention pour la course de caisses à savon
- 4° - RIFSEEP : convention avec le centre de gestion du Bas-Rhin
- 5° - Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain
- 6° - Football-Club : demande de subvention pour le marché de Noël
- 7° - Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
- 8° - Souvenir Français : demande de subvention pour la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918
- 9° - Proposition d'acquisition d'un bâtiment 4 route de Schirmeck
- 10° - Divers

**Membres présents** : KAES Jean-Philippe, HALTER Christian, HEMMERLIN Marie-Odile, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRAZT Etienne, SCHOCH Marc, PRIEUR Martine, HIMBER Philippe, FLORENTIN Christine., BOSSUET David, SCHMITT Betty, HARTWEG Pierre, HUCKERT Jean-François.

**Membre absent avec excuse** : KAUFF Fabienne (procuration à HIMBER Philippe)

**Secrétaire de séance** : PRIEUR Martine

**Point de l'ordre du jour N°1**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 27 novembre 2017.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2017.

## **Point de l'ordre du jour N°2**

### **OBJET : ONF : prévisions de coupes et travaux 2018**

Suite à la réunion de la commission forêt, l'adjoint Pierre EYDMANN, présente au conseil municipal les prévisions de coupes et de travaux pour 2018. Aux vues de ces explications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, pour un montant prévisionnel de recettes brutes HT s'élevant à 302 730,00 € pour un volume de 5773 M3.

- DELEGUE le Maire pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal et selon le montant des recettes enregistré.

- VOTE les crédits correspondants à ces programmes

- 152 450,00 € HT pour les travaux d'exploitation

- 59 326,00 € HT pour les travaux patrimoniaux

Soit au total 211 776,00 € HT.

## **Point de l'ordre du jour N°3**

### **OBJET : FIRCAS : convention pour la course de caisses à savon**

Le Maire informe le conseil municipal du projet de course de caisses à savon en juin prochain dans la commune.

Afin de garantir la sécurité ainsi que l'organisation de cette manifestation, la FIRCAS (Fédération Inter Régionale de Caisse à Savon) propose de signer une convention.

L'organisateur local, c'ad la commune de Grendelbruch, devra verser une somme de 200,00 € au comité FIRCAS au titre des frais d'assurance et des frais fixes d'organisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la course de caisses à savon dans la commune en juin prochain

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la FIRCAS ainsi que tous documents ayant rapport avec cette manifestation

- INDIQUE qu'une somme de 200,00 € sera versée au comité de la FIRCAS

- INDIQUE que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018

## **Point de l'ordre du jour N°4**

### **OBJET : RIFSEEP : convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin**

VU la mise en place du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

VU la proposition d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

ENTENDU les explications du Maire

CONSIDERANT un montant de 1000,00 € TTC pour cette prestation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de se faire accompagner par le centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du RIFSEEP pour un montant de 1 000,00 € TTC

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion ainsi que tout autre document y afférent

- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018

## **Point de l'ordre du jour N°5**

### **OBJET : Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain**

Le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

M'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble des mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017,

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le département du Bas-Rhin,

DECIDE

- d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante

- de charger le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

## **Point de l'ordre du jour N°6**

**OBJET : Football-Club : demande de subvention pour le marché de Noël**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du Football-club concernant des consommations lors de l'inauguration du marché de Noël pour un montant de 148,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 148,50 € au Football-Club

- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018.

## **Point de l'ordre du jour N°7**

**OBJET : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018**

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture de crédits à l'article 2031 (frais d'études) d'un montant de 1250,00 €

INDIQUE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018

### **Point de l'ordre du jour N°8**

**OBJET : Souvenir Français : demande de subvention pour la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il manque encore des éléments.

Le conseil municipal accepte de reporter ce point à une séance ultérieure.

### **Point de l'ordre du jour N°9**

**OBJET : Proposition d'acquisition d'un bâtiment 4 Route de Schirmeck**

Entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (HALTER Christian),

- DONNE un accord de principe quant à l'achat du bâtiment 4 route de Schirmeck sous réserve du chiffrage des travaux à prévoir.

- DECIDE d'effectuer une visite sur place

### **Point de l'ordre du jour N°10**

**OBJET : Divers**

Le conseil municipal prend acte du renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 150 000,00 €.